Le Secrétariat Général du Gouvernement renforce ses capacités institutionnelles en matière de traduction des textes juridiques

*_*_*

Considérant l'importance de la traduction des textes juridiques dans la mise en avant des avancées réalisées sur les plans législatif et réglementaire et tenant compte des enjeux en termes d'accès au droit, notamment pour la catégorie des investisseurs, des chercheurs et des professionnels, le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) a procédé au renforcement de ses capacités institutionnelles dans ce domaine, en recrutant sept (7) traducteurs spécialisés, dont quatre femmes, tous diplômés de l'École Supérieure Roi Fahd de Traduction.

Étant donné que la traduction juridique requiert un savoir-faire jurilinguistique et une grande précision et fiabilité, le SGG, sur instruction de M. le Secrétaire Général du Gouvernement, a établi pour les nouveaux cadres un programme spécifique d'intégration professionnelle. Le programme en question a pour objet de faciliter leur intégration professionnelle dans l'institution, de leur permettre de se familiariser avec les activités et tâches exercées à son niveau et de maîtriser les techniques spécifiques de traduction des textes juridiques. Il se déroule sous forme d'ateliers de perfectionnement et de partage d'expérience, dispensés en interne.